

L'Écho de Saint Rigomer

Octobre 2014 / N° 20

Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. Marthial Gommard, de 17 à 18h

Jeudi 14h-18h. Dominique Cante, de 17 à 18h

Vendredi 14h-18h. Jean-Marie Firmesse, de 17h à 18h



Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer

L'Amicale tiendra son assemblée générale le mardi 11 novembre 2014, à 10 heures, à la mairie.

L'Amicale est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudraient y adhérer, quel que soit leur âge. Les anciens combattants se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres désireux de perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix entre les peuples.

Journée du mardi 11 novembre 2014

● **Commémoration** du 96^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

- 11 heures 15 : rendez-vous à la mairie pour la cérémonie du souvenir. Dépôt de gerbe au monument aux morts.

- 12 heures : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de la Charmille.

● **Banquet annuel des «Têtes blanches ».**

-12 heures 30 : à la salle de la Charmille.

Le repas est gratuit pour les personnes ayant 65 ans dans l'année et résidant dans la commune. Ces personnes recevront une invitation personnelle à l'occasion d'une visite d'un membre du conseil municipal.

Pour les personnes souhaitant accompagner les « Têtes blanches » et passer un bon moment de convivialité, le prix du repas est fixé à 23€, vin compris. Merci de remettre votre chèque en mairie avec votre inscription.

● **Covoiturage** : en cas de besoin, s'adresser à la mairie.

Pour tous, clôture des inscriptions le mardi 4 novembre prochain.

Inscriptions sur les listes électorales

En 2015, ce seront les élections régionales et départementales, si le gouvernement maintient ses projets.

Les listes électorales sont ouvertes toute l'année à la mairie. Les personnes qui le veulent et les nouveaux habitants peuvent encore se faire inscrire jusqu'au 31 décembre 2014. Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement. Cependant, ils sont invités à passer à la mairie pour vérifier qu'ils ont bien été pris en compte. Merci.

La commission communication et information. Octobre 2014.

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 / Fax : 02 33 26 65 79

E-mail : mairie.saint.rigomer@orange.fr Site web : www.saintrigomerdesbois.fr

Si vous en avez la possibilité, visitez le site Internet communal

Imprimé par Impressions de la Cité. Alençon. 02 33 80 20 35

Comité des fêtes : le renouveau

■ Un nouveau bureau

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre dernier, un nouveau bureau du comité des fêtes a été élu : Jean-Luc Marchand, président ; Laëtitia Nouzille, 1^{re} vice-présidente ; Patrick Goulvent, 2^e vice-président ; Marie-Claude Buchard, secrétaire ; Nicole Pescheux, secrétaire-adjointe ; Régis Gautier, trésorier ; Bernard Joint, trésorier-adjoint.

■ Des dates à retenir

- Vendredi 28 novembre 2014 : Apéritif dînatoire ouvert à tous et présentation du Comité, à la Charmille, à 19 heures.
- Dimanche 21 décembre 2014 : Arbre de Noël pour les enfants de la commune, leurs parents et les habitants de la commune, à 15 heures, à la Charmille.
- 14 mars 2015 : Moules frites.

Le programme complet sera publié dans Le Petit Saint Rigomérois à paraître vers le 20 décembre prochain.

Le nouveau bureau accueille avec plaisir les bonnes volontés pour se constituer un vivier de bénévoles mobilisables pour aider aux animations. Merci de vous faire connaître auprès des membres du bureau.

Les Folklores du monde

Beaucoup d'entre nous connaissent le Festival des Folklores du Monde organisé chaque année en Alençon, du 10 au 15 juillet, par l'association Le Point d'Alençon, présidée par Michel Gandon.

L'organisateur aimerait décentraliser une partie des festivités dans des communes proches d'Alençon. Saint Rigomer est sollicité et bénéficierait d'un spectacle.

Dans l'immédiat, environ quinze familles sont recherchées pour accueillir chacune deux festivaliers originaires d'un des pays invités, Russie, Bolivie, USA, Botswana, Allemagne ou Palestine. Elles assureront chaque jour le coucher, le petit-déjeuner et quelques repas selon le programme. Elles pourront assister gratuitement à tous les spectacles des Folklores du Monde et bénéficieront d'avantages fiscaux dans le cadre des dons aux associations.

Réponses à la mairie pour le 15 décembre 2014.

Commune nouvelle, c'est décidé

L'arrêté préfectoral relatif à la création d'une Commune Nouvelle dénommée « Villeneuve en Perseigne » au 1^{er} Janvier 2015 a été promulgué le 22 Septembre dernier. Celle-ci se substituera aux communes actuelles de Chassé, La Fresnaye sur Chédouet, Lignièrès la Carelle, Montigny, Roullée et Saint Rigomer des Bois. Les travaux de mise en place et de préparation budgétaire vont mobiliser les élus et les personnels de nos 6 communes pendant plusieurs mois. Un rendez-vous d'information aux populations et pour l'inauguration officielle de cette Commune Nouvelle sera organisé à une date restant à définir.

Des ordures n'importe où

Les conteneurs disposés à la Rouerie et rue aux Chèvres sont destinés uniquement à la réception du papier, des emballages plastiques et cartonnés, du verre, sans en mettre à côté !

Des personnes indélicates en profitent pour y déposer des sacs d'ordures qui sont déchirés par des animaux et dont le contenu s'en trouve dispersé sur la voie publique. Faut-il rappeler que le ramassage des poubelles se fait tous les lundis, jours fériés compris ? En conséquence, il n'est pas acceptable que les abords des conteneurs soient souillés de déchets.

Le comportement de ces personnes négligentes est passible de poursuites et donc d'amendes (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

C'est une question d'hygiène, de salubrité publique et d'attention aux autres pour une bonne qualité de vie à laquelle chacun a droit. Merci.